

Séance du 30/04/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 14

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation
23/04/2026Date d'affichage
23/04/2026Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J./..

et publication du :

..J./..

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

Étaient présents :

Mme BONNAUD-TOUCHARD Brigitte, Mme CALI Fabienne, M. CHAPUY Bernard, Mme FLOURIOT Gwenaëlle, M. GIRAUD Romuald, Mme JEANNERET Véronique, M. MOREAU Mathieu, Mme OUVRART Sandrine, Mme PAQUET Stéphanie, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky, Mme ROLLAND Christelle, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine

Procuration :

Mme BAILLARGUET Emilie donne pouvoir à M. SALANON Jean-François

Était absent :**Étaient excusés :**

M. ALLEAU Dimitri, Mme BAILLARGUET Emilie, M. BARRAUD Alexis, M. BOUILLEAU Hugo, M. MICHAUD Ludovic

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. MOREAU Mathieu

Numéro interne de l'acte : 2026-50**Objet : Travaux de voirie rue de la Clavesche à Prissé-la-Charrière**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux de réfection de voirie sont nécessaire rue de la rue de la Clavesche à Prissé-la-Charrière.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commission *Voirie, Bâtiments, Cimetières*, réunie le 28 avril 2026, a procédé à l'analyse de différents devis.

Considérant qu'un devis a été sollicité auprès de la SARL ROCHE TP pour un montant de :

- HT : 20 522,50 €
- TVA : 4 104,50 €
- TTC : 24 627,00 €

Considérant l'avis favorable de la commission *Voirie, Bâtiments, Cimetières* d'accepter ce devis sans retenir la variante proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE :

- ✓ D'approuver la réalisation des travaux de réfection de la voirie rue de la Clavesche à Prissé-la-Charrière.
- ✓ D'accepter le devis présenté par la SARL ROCHE TP pour un montant HT de 20 522,50 €, soit 24 627,00 € TTC.
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document afférent à cette opération.
- ✓ D'imputer la dépense au budget 2026.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

AR Prefecture

079-200076198-20260430-202650-DE
Reçu le 05/05/2026

Le Secrétaire de séance,
M. Mathieu MOREAU



Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Plaine-d'Argenson, le 4 mai 2026
Le Maire,
Jean-François SALANON

